

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 17 mai 2016

Séance ouverte à 20 heures 00

Présents :

Mmes et MM. ALAVOINE, ARCHENault, BISSONNIER, BOVIGNY, BONJEAN, BRIMBOEUF, DUBOIS, FARINHA, GOYER, HOCHET, JUTEAU, LAURENT, LE BON, LEVOUX, MALBO, MARNIER, POIGNARD, TAFFOUREAU, THAUVIN, VENON

Absents ayant donné pouvoir :

C. LUTON pouvoir à P. JUTEAU
S. CROISSET pouvoir à O. TAFFOUREAU
M. GAUTHIER pouvoir à F. BRIMBOEUF
M. TAUZI pouvoir à Y. DUBOIS
F. ROLAND pouvoir à M. POIGNARD

Absent excusé :

M. EL MAOUJoudi

A l'unanimité, M. BISSONNIER a été désigné comme secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée, assisté de Mme OGER, auxiliaire.

1) Adoption du PV du 19 avril 2016 :

Remarques : /

Adopté à l'unanimité

URBANISME

2) Droit de préemption urbain : Déclarations d'intention d'aliéner

Sur exposé des déclarations d'intention d'aliéner, **le Conseil décide de ne pas exercer le droit de préemption urbain : 9 DIA n° 25 à 33.**

Adopté à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

3) Convention de versement d'un fonds de concours- MSP- Déplacement coffrets EDF

Il est exposé au Conseil ce qui suit : dans le cadre de la construction du pôle de Santé, il convient de procéder au déplacement de coffrets EDF situé sur le trottoir de la rue de la Villette, aux droits de la future entrée de service du laboratoire en cours de construction.

En conséquence la CC VALSOL propose un partage des frais afférents à ces travaux à hauteur de 50% du montant total des travaux TTC de 7 440 € ; soit un fonds de concours de 3 720 € TTC et un reste à charge pour la commune de 3 720 € TTC.

Il est proposé au Conseil de statuer sur le versement de ce fonds de concours et sur le projet de convention formalisant ce versement pour la participation de la CC VALSOL.

Sur cet exposé, le Conseil décide de

- **Approuver** le versement d'un fonds de concours à la commune, par la CC VALSOL, pour la prise en charge de 50% du montant des travaux de déplacement de coffrets EDF, aux abords de la future maison de santé ; fonds d'un montant de 3 720 € TTC
- **Autoriser** la signature de la convention de versement dudit fonds de concours et l'accomplissement par le Maire de toute formalité

Adopté à l'unanimité

4) Convention de versement d'un fonds de concours- MSP- Aménagement de la voie d'accès au pôle de santé et travaux d'évacuation des eaux pluviales rue des Sturnes

Il est exposé au Conseil ce qui suit : dans le cadre de la construction du pôle de Santé, l'aménagement de la voie d'accès « rue des Sturnes » et l'installation d'un système d'évacuation des eaux pluviales est indispensable.

En conséquence la CC VALSOL propose un partage des frais afférents à ces travaux de modification des réseaux à hauteur de 50% du montant des travaux à charge de la commune pour 12.000 € TTC environ ; soit un fonds de concours de 6 000 € TTC prévisionnels.

Il est proposé au Conseil de statuer sur le versement de ce fonds de concours et sur le projet de convention formalisant ce versement pour la participation de la CC VALSOL.

Sur cet exposé, le Conseil décide de

- **Approuver** le versement d'un fonds de concours à la commune, par la CC VALSOL, pour la prise en charge de 50% du montant des travaux d'aménagement de la voie d'accès de la future maison de santé et d'installation d'un réseaux d'évacuation des eaux pluviales ; fonds d'un montant de 6 000 € TTC prévisionnels
- **Autoriser** la signature de la convention de versement dudit fonds de concours et l'accomplissement par le Maire de toute formalité

Adopté à l'unanimité

5) SIBL – Modifications des statuts

Le Conseil est appelé à se prononcer sur la modification des statuts du syndicat intercommunal du bassin du Loiret (SIBL), dont elle est membre.

Le futur contrat territorial des milieux aquatiques (programme de travaux) ayant été validé par une déclaration d'intérêt général (arrêté préfectoral du 21/03/2016), les services de l'Etat ont demandé la mise à jour des statuts du syndicat intercommunal du bassin du Loiret en vue de leur mise en compatibilité avec ladite déclaration d'intérêt général.

L'objet des anciens statuts ne mentionnait que la vocation hydraulique agricole.

La modification proposée retranscrit les compétences définies à l'article L 5721-2 du code général des collectivités territoriales ; à savoir « l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence et entrant dans le champ des 6 points d'objectifs énumérés dans cet article.

Le Maire en donne lecture. Les nouveaux statuts sont présentés par le SIBL à l'approbation de chaque commune membre du syndicat.

Sur cet exposé, le Conseil décide de

- **Emettre** un avis favorable à la modification des statuts du syndicat intercommunal du bassin du Loiret (SIBL), dont elle est membre.
- **Charger** le Maire de toute formalité se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

FINANCES

6) Budget principal – Décision modificative

A la suite de la décision du Conseil en date du 19/04/2016 d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4.740 € à l'Association musicale Sandillonnoise (AMS) il y a lieu de modifier l'enveloppe globale des subventions allouées aux associations (Section de fonctionnement – Chapitre 65 - Article 6574) par décision modificative du BP 2016, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

Chapitre 65 – Article 6574 : + 4.740 € (soit une enveloppe établie à 100.740 €)

Chapitre 023 : - 4.740 € (soit un autofinancement établi à 907.088,58 €)

Le Maire précise qu'une réflexion est entamée sur les possibilités de mutualisée l'offre associative et musicale au sein de la Communauté des communes des Loges pour l'avenir.

Pour l'achat d'un véhicule d'occasion aux services techniques, il sera procédé au paiement de 6.000 € et 1.000 € de remise en état du véhicule et frais divers, par prélèvement de crédits au sein de la section d'investissement – Chapitre 21 – article 2188 : ligne « réserve » (montant de 21.000 € environ).

Sur cet exposé, le Conseil décide de

- **Approuver** la décision modificative n°1 exposée ci-dessus
- **Charger** le Maire de l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

SCOLAIRE- JEUNESSE

7) Monétique –Modification du règlement

Sur proposition de Mme l'adjointe, le Conseil est appelé à se prononcer sur une modification du règlement de fonctionnement du portail Familles, notamment en ce qui concerne l'annexe tarifaire.

Après quelques semaines de fonctionnement du nouveau système de réservation, il y a lieu d'ajuster le montant des pénalités prévues au règlement de fonctionnement comme suit :

Pénalités de retard ou pour présence sans la réservation préalable des garderies : 1 €

Pénalités pour présence au restaurant scolaire ou au centre aéré le mercredi (dès 11h30) sans réservation préalable : 1,5 €

Ces pénalités seront appliquées par fratrie.

Il est précisé que les pénalités pour retard d'inscription sont maintenues pour les inscriptions aux sports-vacances et centre de loisirs (vacances) et applicables à la semaine en cas d'omission de réservation préalable ou réservation tardive.

Le Conseil rappelle que les inscriptions tardives occasionnent une gêne dans l'organisation des services et des coûts d'encadrement, qui justifient l'application de pénalités.

Toutefois, une réduction exceptionnelle de 50 % sur les pénalités applicables sur la période mars-avril sera consentie.

Sur cet exposé, le Conseil décide de

- **Approuver** la modification du règlement de fonctionnement du portail Familles exposée ci-dessus, et son annexe tarifaire notamment relative aux pénalités, applicable au 01/05/2016 dès la facturation de mai 2016.
- **Accorde** une réduction des pénalités de 50% sur la facturation mars-avril 2016
- **Charger** le Maire de l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE : Présentation des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation :

Décision n° 2016/02 : Contrat d'acquisition d'un véhicule RENAULT immatriculé BP-864-XM par la société INFOCOM 13400 AUBAGNE, pour un montant de 6.000€ ; frais en sus d'enlèvement des autocollants publicitaires et divers frais à la charge de la commune.

Il est précisé que ce véhicule est à la disposition gratuite de la commune dans le cadre d'un contrat d'annonces publicitaires depuis le 15/09/2011.

AFFAIRES DIVERSES : Diverses informations sont communiquées par Le Maire à l'assemblée :

- Fauchage de printemps assuré par le Département en cours sur la levée de la Loire et chemins de halage : fauchage partiel pour limiter l'impact sur l'environnement
- Travaux de la bibliothèque municipale : fermeture prévisionnelle au public du 14/07 au 03/08/16 – Animations estivales suspendues cette année
- Attributions de diverses subventions à la commune :
 - o 12.639 € accordés par le CD 45 pour la sécurisation et mise en accessibilité d'un arrêt de bus
 - o 2.573 € accordés par la CAF pour l'équipement « Portail familles »
- Examen en cours par la Région de notre demande de subvention pour le LIGERO CYCLO SPECTACLE
- Information du CD 45 sur les nouvelles conditions de subventionnement en matière de lutte contre l'incendie : 1 dossier par an ; aide limitée à 15%
- Information relative au coût des transports scolaires :
 - o Collégien 132 €
 - o Lycéen 212 €
 - o 50% réduction pour 2eme enfant
 - o Gratuité à partir du 3eme enfant

La commune n'a pas voté le versement d'une aide en la matière.

- Lecture de l'arrêté préfectoral du 01/01/2016 relatif à la nouvelle composition du bureau de l'association foncière de remembrement (AFR)
- Mini déchetterie de SANDILLON : information sur la demande formulée auprès de la CC VALSOL pour examen des conditions de remboursement des coûts de mise à disposition par la commune de matériels et personnels
- Point sur l'élargissement de la CC des Loges à 6 communes membres actuellement de la CC VALSOL ; un vote aura lieu au prochain Conseil sur l'arrêté préfectoral publié ;
- Remerciement de la Fondation du Patrimoine
- Invitation au Pique-Nique de l'Age d'Or

ACTUALITES DES COMMISSIONS

- **VOIRIE** : organisation prochaine des coupures d'éclairage nocturne de minuit à 5 h à partir du 15 juin 2016 ; économie attendue 5.000€/an environ ; éclairage maintenu dans les zones où la sécurité l'exige.
- **FETES et CEREMONIES** : Réunion 09/06/2016 à 20 h ; réunion 19/05/2016 à 20 h 30 organisation Fêtes de Loire
- **CCAS** : Réunion 07/06/2016 à 18 h 30
- **EMBELLISSEMENT** : Le maire et la commission déplorent un vol de plantations dans la nuit du 23 au 24/04/2016.
- **ACE** : /
- **INFO – CULTURE-COMMUNICATION** : La lettre de Sandillon est en préparation. Réunion de la commission INFO 23/05/16 pour le nouveau site internet.
- **BATIMENTS** : Présentation du projet de ravalement de la façade de l'annexe Mairie
- **URBANISME** : Réunions de la commission 17/05/16 (PLU) ; 23/06/16 (ECMO et zonage du PLU) ; Information sur la création d'un dépôt de pressing dans la galerie de Super U ; ZAC multisites : la DRAC a déclaré que d'autres fouilles n'étaient pas nécessaires.
- **SCOLAIRE** : /
- **JEUNESSE -CRJ** : Sortie des « petits » à la caserne des pompiers le 01/07/16 une organisation se met en place
- **SECURITE** : Proposition d'organisation d'une journée d'animation fin septembre « 4 gestes pour une vie » ; Réunion 15/06/16 à 9 h (examen du projet de vidéo protection).

Après un échange sur les dates à retenir et manifestations prochaines, la séance est levée à 21 h 25.

Le Maire,
Gérard MALBO

